



République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

Procès-verbal

Séance du conseil communautaire du 9 mars 2026

Nombre de conseillers

en exercice :

28

Titulaires présents :

22

Suppléants :

1

Pouvoirs :

4

Excusés :

6

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 27 février dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Communauté de Communes - 16170 ROUILLAC, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 28

II. Vérification du quorum

Le président de séance procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents :

COURBILLAC : M. Gilles RIPOCHE, M. François PERROT, **DOUZAT** : M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT** : M. Alain BRIAND, **GENAC-BIGNAC** : M. Franc PINAUD, M. Éric COUVIDAT, **MARCILLAC-LANVILLE** : M. Thierry MARCILLAUD, **MAREUIL** : Mme Claudine RODET, **MONS** : M. Patrick MESNARD, **ROUILLAC** : M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, M. Jean-Pierre VIDAL, Mme Marie-France DUMOUT, Mme Elisabeth MASSON, M. Christian BERTON, **SAINT-AMANT-DE-NOUERE** : M. Laurent BATY, **SAINT-CYBARDEAUX** : M. Francis ROY, M. Joël COBERAC, **SAINT-GENIS-D'HIERSAC** : Mme Stéphanie ROTURIER, M. Jean-Claude GUILLOT, M. Emmanuel RIPPE, **VAL D'AUGE** : M. Bernard SALAMAND, **VAUX-ROUILLAC** : M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléant en situation délibérante : M. Thierry MARCILLAUD

Pouvoirs : Mme Dominique MANCIA à M. Christian BERTON, M. Patrick GODICHAUD à M. Christian VIGNAUD, Mme Nicole LANFRANCHI à Mme Marie-France DUMOUT, M. Alexandre GAUVIN à M. Bernard SALAMAND

Excusés : Mme Marina GRAMMATICO, Mme Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE, Mme Dominique MANCIA, M. Patrick GODICHAUD, Mme Nicole LANFRANCHI, M. Alexandre GAUVIN

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame Stéphanie ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 16 février 2026 a été transmis par courriel le 25 février 2026. Le Conseil Communautaire adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

DATE	NATURE	OBJET	DESCRIPTIF
16/02/2026	PATRIMOINE	ENTRETIEN ANNUEL ESPACES VERTS - FERME DES BOUCHAUDS	DEVIS INSERT'R D'UN MONTANT DE 2 475€ HT
27/02/2026	MARCHE PUBLIC	MISSION SPS - EXTENSION MAISON DE SANTE ET CREATION MAISON SPORT SANTE	DEVIS APMS 16 D'UN MONTANT DE 4 776 € HT
27/02/2026	MARCHE PUBLIC	MISSION CT - EXTENSION MAISON DE SANTE ET CREATION MAISON SPORT SANTE	DEVIS SOCOTEC D'UN MONTANT DE 8 455 € HT
27/02/2026	COMMUNICATION	IMPRESSION MAGAZINE MOM EN FAMILLES	DEVIS AJ-GRAFIK D'UN MONTANT DE 1 080 € HT
27/02/2026	COMMUNICATION	IMPRESSION MACARONS DECHETTERIE	DEVIS AJ-GRAFIK D'UN MONTANT DE 290 € HT

VI. Ordre du jour et synthèses des décisions à prendre

1. Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025

Les Comptes Financiers Uniques de la Communauté de Communes (Budget Principal, Budget habitat, Budget Ordures Ménagères, Budget Assainissement, Budget Eau Potable) dressés, pour l'exercice 2025, par le Comptable du Trésor Public et par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2. Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2025

Le Conseil Communautaire approuve le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant l'exercice budgétaire de l'année 2025.

3. Affectation de résultats d'exploitation 2025

3.1 Budget Général

Constatant que le résultat de clôture 2025 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 5 485 468,70 €
- Un excédent d'investissement de 1 314 641,91 €
- Un déficit d'investissement sur les Restes à Réaliser (RAR) de 513 230,60 €

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement (report nouveau crédit) : **5 485 468,70 €**

3.2 Budget Eau

Constatant que le résultat de clôture 2025 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 3 266 768,40 €
- Un excédent d'investissement de 15 869,16 €
- Un déficit d'investissement sur les Restes à Réaliser (RAR) de 79 178,41 €

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Exécution du virement à la section d'investissement (1068) : 63 849,25 €
- Report de l'excédent d'investissement (R001) : 15 869,16 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement (report nouveau créditeur) : **3 202 919,15 €**

3.3 Budget Assainissement

Constatant que le résultat de clôture 2025 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 487 090,44 €
- Un déficit d'investissement de 667 388,13 €
- Un excédent d'investissement sur les Restes à Réaliser (RAR) de 956 345,33 €

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Report du déficit d'investissement (D001) : 667 388,13 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement (report nouveau crédit) : **487 090,44 €**

3.4 Budget Habitat

Constatant que le résultat de clôture 2025 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 294 711,51 €
- Un déficit d'investissement de 104 236,57 €
- Un excédent d'investissement sur les Restes à Réaliser (RAR) de 176 847,05 €

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Exécution du virement à la section d'investissement (1068) : 281 083,62 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement (report nouveau créditeur) : **13 627,89 €**

3.5 Budget OM

Constatant que le résultat de clôture 2025 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 283 158,31 €
- Un excédent d'investissement de 159 613,07 €
- Un déficit d'investissement sur les Restes à Réaliser (RAR) de 6 318,95 €

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement (report nouveau crédit) : **283 158,31 €**

4. Vote des taux de fiscalité directe 2026

Le Conseil Communautaire décide de voter les taux suivants pour l'année 2026 :

Taux Fiscalité CdC			
CFE	TFB	TFNB	THRS
Cotisation foncière des entreprises	Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti	Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires
24,00 %	0,00 %	2,42 %	8,76 %
TAUX INCHANGES			

5. Vote du produit de la taxe GEMAPI

Le Conseil Communautaire décide de fixer le produit de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) à **110 000 €** pour l'année 2025.

6. Attribution des subventions 2026

Le Conseil Communautaire décide d'attribuer les subventions suivantes :

Demands liées au fonctionnement général de l'association	Montant validé
BANQUE ALIMENTAIRE (2025)	980,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	500,00 €
REGALADE	1 000,00 €
LE JARDIN A MALICES	3 900,00 €
LES BALIVERNES	400,00 €
LA RONDE DES FINS BOIS	400,00 €
CLUB DES CINEPHILES	1 000,00 €
NO MAD	2 000,00 €
LA CHEVRE ET LE CHOU	500,00 €
PATRIMOINE ART ET NATURE	- €
INSERT R	4 000,00 €

Demands liées au fonctionnement d'une écoles de jeunes	Montant validé
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE ROUILLAC	800,00 €
CERCLE DE JUDO	1 500,00 €
KARATE CLUB ROUILLACAIS	1 000,00 €
CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ROUILLAC	600,00 €
EVI-DANSE	1 500,00 €
FOOTBALL CLUB GMG	1 000,00 €
FOOTBALL CLUB ROUILLAC	800,00 €
JARNAC FINS BOIS RUGBY	1 000,00 €
LE ROUILLACAIS A CHEVAL	2 000,00 €
TENNIS CLUB DE ROUILLAC	1 000,00 €
TENNIS DE TABLE - TTCSG	1 000,00 €

Demands liées à de l'événementiel	Montant validé
ROUILLAC RUN'TRAIL	3 400,00 €
ACJAR	500,00 €
COMITE DEPARTEMENTAL CYCLISTE DE LA CHARENTE	2 500,00 €
COMITE D'ANIMATION AUGÉ ST MEDARD	1 500,00 €
PETANQUE ROUILLACAISE	500,00 €
ES PETANQUE MARCILLAC-LANVILLE	500,00 €
AU PLAISIR DE LIRE	700,00 €

L'ALAMBIC	10 000,00 €
ASSOCIATION CULTURE ET PATRIMOINE DU ROUILLACAIS (ACPR)	500,00 €
MOSAIC	1 000,00 €
BATTERIE HARMONIE ROUILLAC	- €
LES SAVONS FOUS	1 200,00 €
LES VIEILLES MECANIQUES DOUZATOISES	2 000,00 €
Demandes spécifiques	Montant validé
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE ROUILLAC	3 000,00 €
AMICALE DU PERSONNEL CDC	5 000,00 €
BDE KANGOU	1 000,00 €

7. Vote des budgets 2026

Mme MANCIA, Mme LANFRANCHI et M. GODICHAUD rejoignent la séance. À compter de leur arrivée, les pouvoirs qu'ils avaient donnés ne sont plus utilisés et ils prennent part aux votes en leur nom propre.

Le Conseil Communautaire vote les budgets primitifs 2026 de la Communauté de Communes, par chapitres et opérations, tels qu'ils sont présentés par Monsieur le Président, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	591 500,00 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 143 015,00 €
O14	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 403 367,00 €
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 485 670,66 €
O42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	828 955,76 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 549 830,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	31 795,30 €
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	9 143,50 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		11 043 277,22 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (EXCEDENT OU DEFICIT)	5 485 468,70 €
O42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	151 252,52 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	15 000,00 €
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTA. DE SERVICES, MARCHANDISES	240 080,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	2 050 000,00 €
731	IMPOSITIONS DIRECTES	1 485 530,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATION	1 266 150,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	337 500,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	12 296,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		11 043 277,22 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	151 252,52 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	114 112,16 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	233 872,65 €
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	232 600,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	928 300,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 917 970,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		8 578 107,33 €

RECETTES		
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 314 641,91 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 485 670,66 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	828 955,76 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 966,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	913 350,00 €
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILES	3 573,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	29 950,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		8 578 107,33 €

BUDGET ORDURES MENAGERES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (EXCEDENT OU DEFICIT)	0,00 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	334 150,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	435 600,00 €
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	535 473,68 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	86 833,55 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	394 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	0,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000,00 €
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	2 931,33 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 796 988,56 €

RECETTES		
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (EXCEDENT OU DEFICIT)	283 158,31 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	258 830,25 €
13	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 000,00 €
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTA. DE SERVICES, MARCHANDISES	1 250 000,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATION	0,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 000,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 796 988,56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	258 830,25 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	523 090,05 €
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		781 920,30 €

RECETTES		
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	159 613,07 €
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION	535 473,68 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	86 833,55 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILES	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		781 920,30 €

BUDGET HABITAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (EXCEDENT OU DEFICIT)	0,00 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	74 150,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	75 000,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €
023	VIREMENT A SECTION INVESTISSEMENT	34 041,04 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	107 043,34 €
63	IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	0,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 200,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	10 080,51 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	200,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		312 714,89 €

RECETTES		
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (EXCEDENT OU DEFICIT)	13 627,89 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	9 443,00 €
13	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 644,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATION	100 000,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	185 000,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		312 714,89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	104 236,57 €
020	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	9 443,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	104 791,14 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	288 696,29 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		507 167,00 €

RECETTES		
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €
021	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	34 041,04 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	107 043,34 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	281 083,62 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	74 999,00 €
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILES	10 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		507 167,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (EXCEDENT OU DEFICIT)	0,00 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	135 690,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	97 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	488 853,40 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	223 737,30 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	38 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	2 685,74 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 001 466,44 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (EXCEDENT OU DEFICIT)	487 090,44 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	171 376,00 €
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTA. DE SERVICES, MARCHANDISES	343 000,00 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	0,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 001 466,44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	667 388,13 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	171 376,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	101 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 819 548,57 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 759 312,70 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	488 853,40 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	223 737,30 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 446 722,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	600 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 759 312,70 €

BUDGET EAU POTABLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	78 500,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	60 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 493 653,10 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	284 500,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	17 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 947 653,10 €

RECETTES FONCTIONNEMENT		
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (EXCEDENT N+1)	3 202 919,15 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	151 619,00 €
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTA. DE SERVICES, MARCHANDISES	588 500,00 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	4 614,95 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 947 653,10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT		
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	151 619,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	39 399,17 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	420 764,52 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 275 508,41 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 887 291,10 €

RECETTES INVESTISSEMENT		
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	15 869,16 €
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	3 493 653,10 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	284 500,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	63 849,25 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	22 455,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 964,59 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 887 291,10 €

8. Participation de la Communauté de Communes à des organismes extérieurs 2026 – Budget principal

Le Conseil Communautaire approuve les montants concernant les participations aux organismes suivants :

Sur le compte 65548 :

RESEAU INITIATIVE CHARENTE	630,00 €
SYMBA	9 977,00 €
SYBRA	38 861,35 €
SMABACAB	29 020,00 €
PETR OUEST CHARENTE PAYS DE COGNAC	15 055,87 €

9. Créances éteintes – Budget Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire adopte la créance éteinte d'un montant de 135,00 € sur le budget Ordures Ménagères.

10. Approbation du PLUi du Rouillacais

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Rouillacais, document stratégique d'aménagement qui fixe les grandes orientations de développement du territoire pour les années à venir.

Ce document d'urbanisme, élaboré à l'échelle intercommunale et ayant fait l'objet d'une enquête publique favorable, se substituera aux documents d'urbanisme communaux existants, à savoir le Plan

Local d'Urbanisme de Rouillac et les cartes communales d'Échallat, Marcillac-Lanville et Saint-Amant-de-Nouère.

Le PLUi définit notamment les orientations d'aménagement, les règles de constructibilité et les équilibres entre développement urbain, préservation des espaces agricoles et naturels et valorisation du cadre de vie.

Mme Françoise ROY s'est abstenue.

11. Instauration d'une obligation de déclaration préalable pour la réalisation de clôtures

Afin d'assurer une meilleure cohérence architecturale et paysagère sur le territoire et de garantir le respect des règles fixées par le PLUi, le Conseil Communautaire instaure une obligation de déclaration préalable pour l'édification des clôtures, portails et portillons sur l'ensemble du territoire communautaire.

Cette mesure permettra au service instructeur de vérifier la conformité des projets avec les dispositions du règlement du PLUi et d'éviter la réalisation d'aménagements non conformes. Les clôtures nécessaires aux activités agricoles ou forestières restent exclues de cette obligation.

12. Instauration d'une obligation de déclaration préalable pour les ravalements de façades

Afin de préserver la qualité architecturale et paysagère du territoire et de valoriser le patrimoine bâti, le Conseil Communautaire instaure une obligation de déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façades.

Cette mesure permettra de veiller au respect des prescriptions du PLUi en matière de matériaux, de teintes et d'intégration architecturale, contribuant ainsi à maintenir l'identité et l'harmonie des paysages bâtis du Rouillacais.

13. Instauration d'une obligation de permis de démolir

Afin de préserver le patrimoine bâti et de mieux encadrer les opérations de démolition, le Conseil Communautaire décide d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Ce dispositif permettra de s'assurer que les projets de démolition totale ou partielle de constructions ou de murs de clôture respectent les orientations du PLUi et les enjeux de protection du patrimoine local.

14. Instauration du droit de préemption urbain sur les zones U et AU

Dans le cadre de l'approbation du PLUi, le Conseil Communautaire décide d'instaurer le droit de préemption urbain (DPU) simple sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) définies par le nouveau document d'urbanisme.

Cette décision permet :

- D'instaurer le DPU simple sur toutes les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU),
- D'abroger les anciens périmètres de DPU,
- De déléguer l'exercice du DPU aux communes, tout en permettant à la Communauté de Communes d'intervenir pour les opérations relevant de ses compétences.

15. Instauration du droit de préemption urbain sur le périmètre rapproché des captages d'eau potable

Afin de renforcer la protection des ressources en eau potable et de prévenir les risques de pollution autour des captages, le Conseil Communautaire décide d'instaurer le droit de préemption urbain simple sur les périmètres rapprochés des captages d'eau potable situés sur le territoire communautaire.

Cette mesure permettra à la collectivité d'intervenir, le cas échéant, lors de mutations foncières afin de garantir la préservation de ces secteurs stratégiques pour l'alimentation en eau potable

16. Création de 4 périmètres délimités des abords sur les communes de Rouillac, Plaizac, Genac et Echallat

À la suite de l'enquête publique favorable et en cohérence avec les objectifs de protection du patrimoine, le Conseil Communautaire approuve la création de quatre périmètres délimités des abords (PDA) autour d'édifices patrimoniaux situés sur les communes de Rouillac, Plaizac, Genac-Bignac et Echallat.

Ces périmètres, définis en lien avec les services de l'État et les communes concernées, visent à mieux encadrer les projets situés à proximité de ces monuments et à assurer une protection adaptée de leur environnement architectural et paysager.

17. Modification du zonage d'assainissement

En cohérence avec les orientations du PLUi et les capacités des réseaux existants, le Conseil Communautaire approuve la modification du zonage d'assainissement des eaux usées sur les communes de Douzat, Genac-Bignac, Marcillac-Lanville, Rouillac, Saint-Cybardeaux et Vaux-Rouillac.

Ce zonage permet de définir les secteurs relevant de l'assainissement collectif et ceux relevant de l'assainissement non collectif, afin d'assurer une gestion adaptée des eaux usées et de garantir la compatibilité entre les perspectives d'urbanisation du territoire et les capacités des infrastructures d'assainissement.

VII. Questions diverses

Le président tient à remercier l'ensemble des élus communautaires et les services qui ont œuvré pendant le mandat 2020-2026 dans l'intérêt permanent du territoire.

VIII. Représentations du Conseil communautaire – Agenda des Commissions

Prochaine séance du conseil communautaire: Lundi 30 mars 2026 - 18h – Rouillac. **Séance d'installation**

La séance est levée à 20h